

6.3 **DÉFI TÊTE À PRIX DE L'ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC**

Rés. : 2018-154

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité fasse un don de 50\$ à M. Bruno Paradis dans le cadre du Défi tête à prix de l'Association du cancer de l'Est du Québec.

7. **VARIA**

Aucun point au varia.

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question s'est tenue de 20h30 à 20h50.

9. **LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h50 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2018-155

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2018

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 5 novembre 2018, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sont présents les conseillers :
madame Suzie Ouellet, monsieur Philippe Carroll, monsieur Jocelyn Fournier, madame Lucienne V. Ouellet, monsieur Luc Fournier le tout formant quorum sous la présidence de **Rodrigue Roy** maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 7h35

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2018-156

Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN OCTOBRE

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2018 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Rés. : 2018-157

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le 2 octobre 2018.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 5 novembre 2018 ;

Rés. : 2018-158

Il est dûment proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (mois) :	4 706.91\$
Dépenses incompressibles payées en (mois)	930.73\$
Comptes à payer du mois :	73 172.63\$

4.2 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE le processus d'appel d'offres publics a été enclenché;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 30 octobre 2018 à 15h00 à Grand-Métis ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont présenté des offres :

- Exploitation Jaffa : 90 117.41\$ (Soumission totale 1ere année, tx incl.)
- Bouffard Sanitaire Inc.: 93 957.15 \$ (Soumission totale 1ere année, tx incl.)

CONSIDÉRANT QUE les soumissions déposées étaient toutes deux conformes ;

CONSIDÉRANT QUE la partie de la soumission pour la municipalité de Grand-Métis pour la première année d'exploitation est de 14 635 \$ plus taxes;

Rés. : 2018-159

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce Conseil adjuge le contrat pour le service de collecte et de transport des matières résiduelles pour la période de 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023 à Exploitation Jaffa pour un montant total de 90 117.41 \$ taxes incluses aux conditions décrites dans le document de soumission qui constituera le contrat;

4.2 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2019-2023 (suite)

QUE ce conseil nomme le maire Rodrigue Roy et la directrice générale, madame Chantal Tremblay comme signataires de tous les documents afférents au dit contrat.

4.3 DÉPÔT DES ÉTATS TRIMESTRIELLES DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 OCTOBRE 2018

La directrice générale dépose un état comparatif trimestriel, qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 octobre 2018, et ceux des trimestres précédents qui ont été réalisés, et les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget.

4.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par le biais du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), a mis en place un programme de subvention afin de susciter les démarches de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire se prévaloir de ce programme pour le département d'incendie pour l'achat d'un camion et réaliser une étude pour optimiser les services incendies sur l'ensemble de son territoire.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Grand-Métis désigne la MRC de La Mitis responsable du projet et autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au MAMOT dans le cadre du programme pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

4.5 TRANSFERT DE FONDS AUX POSTES BUDGÉTAIRES

Considérant les transferts de fonds aux postes budgétaires pouvant être effectués afin d'équilibrer le budget en cours, il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les transferts suivants effectués par la directrice :

	DT	CT		DT	CT
02-11000-454	400		02-11000-221		400
02-32000-141	500		02-11000-310		500
02-23000-629	155		02-12000-951		155
0213000145	3183		02-13000-199		3183
02-32000-521	460		02-13000-321		460
02-13000-454	48.75		02-13000-346		48.75
02-13000-527	154		02-13000-494		154
02-13000-670	131		02-13000-660		131
02-14000-141	1380		02-14000-141-20		2612
02-32000-521	1363		02-14000-222		54.75
			02-14000-232		12.50
			02-14000-242		49.25
			02-14000-252		14.50
02-15000-951	503.89		02-14000-670		409.50
			02-19000-349		94.39
02-19000-522	104.00		02-19000-494		104.00
02-19000-951-10	267.00		02-19000-951-20		300.50

Rés. : 2018-160

4.5 **TRANSFERT DE FONDS AUX POSTES BUDGÉTAIRES (suite)**

	DT	CT		DT	CT
02-23000-629	33.50				
02-22000-951-10	3763.00		02-22000-442		3763
02-32000-145	170		02-32000-146		170
02-32000-142	60.10		02-32000-242		35.92
			02-32000-252		15.60
			02-32000-262		8.58
02-32000-525	195		02-32000-526		195
02-32000-620	420		02-35500-649		420

4.6 **ADOPTION D'UNE POLITIQUE POUR CONTRER LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL**

Remis à une réunion ultérieure

4.7 **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2019**

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Rés. : 2018-162

En conséquence, il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019 :

Lieu : Toutes les séances ordinaires ont lieu au bureau municipal situé au 70, chemin Kempt ;

Heure : Toutes les séances ordinaires ont lieu à 19 h 30

Mardi 8 JANVIER 2019	Lundi 5 AOUT 2019
Lundi 4 FÉVRIER 2019	Lundi 9 SEPTEMBRE 2019
Lundi 4 MARS 2019	Lundi 7 OCTOBRE 2019
Lundi 1 AVRIL 2019	Lundi 4 NOVEMBRE 2019
Lundi 6 MAI 2019	Lundi 2 DÉCEMBRE 2019
Lundi 3 JUIN 2019	Lundi 16 DÉCEMBRE 2019 (Extraordinaire – Budget 2020)
Lundi 8 JUILLET 2019	

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

4.8 **DÉPÔT DE LA LISTE DES TAXES À RECEVOIR**

Rés. : 2018-163

Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt de la liste des taxes à recevoir en date du 5 novembre 2018. Cette liste sera révisée et soumise à nouveau au conseil municipal à la séance ordinaire du mois de février 2019 afin d'entamer la procédure de vente pour non-paiement des taxes

4.9 ENTRETIEN DU BUREAU MUNICIPAL – CONTRAT

Rés. : 2018-164

Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'indexer le montant déboursé à monsieur Georges Craig pour l'entretien intérieur du bureau municipal et de la salle municipale au montant forfaitaire de 170\$ / mois à côté du 1 janvier 2019.

4.10 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2018 - UMQ

Rés. : 2018-165

Il est proposé par monsieur Luc Fournier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion de l'UMQ (Union des municipalités du Québec) pour l'année 2019 au montant de 83.93\$ taxes incluses.

4.11 AMENDEMENT AU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DE L'EMPLOYÉ MUNICIPAL

Rés. : 2018-166

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil de la municipalité de Grand-Métis accepte de reconduire les contrats de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière et de l'employé municipal en intégrant les modifications demandées, comme discuté en réunion de travail.

QUE le maire, M. Rodrigue Roy, soit autorisé à signer avec la directrice générale et secrétaire-trésorière lesdits contrats.

4.12 HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Rés. : 2018-167

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bureau municipal soit fermé du 21 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclusivement. La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue pour le mardi 8 janvier 2019.

5. URBANISME ET VOIRIE

Aucun point

6. CORRESPONDANCE

6.1 DEMANDE DE PARTENARIAT POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DES QUATRE-VENTS DE SAINT-OCTAVE-DE-MÉTIS

Rés. : 2018-168

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents de participer pour un montant de 50 \$ aux activités ainsi qu'aux divers projets s'adressant aux élèves pour l'année 2018-2019 de l'école Des Cheminots des Quatre-Vents de Saint-Octave de Métis.

6.2 CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2018 DE LA RESSOURCE DU BSL

Attendu que la Ressource vient en aide à plus de 1200 personnes qui vivent avec un handicap AU Bas Saint-Laurent / Gaspésie / Iles-de-la-Madeleine;

Rés. : 2018-169

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis fasse un don de 50.00 \$ à la Ressource d'aide aux personnes handicapées du BSL.

6.3 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT – RENOUELEMENT ADHÉSION 2018-2019

Rés. : 2018-170

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte de renouveler la carte de membre auprès du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent au coût de 10 \$ pour 1 an.

7. VARIA

Aucun point au varia.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 20h10 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2018-171

Il est dûment proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2018